

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question n° X du CM du 14 décembre 2023

Ancien poste Nouveau poste	nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)	L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :	
A compter du 1er janvier 2024, Modification des emplois suivants:							
<i>Ancien</i>	1	6647	<i>Médecin</i>	<i>Médecins territoriaux</i>	32,00	/35	<i>Diplôme de médecin-Rémunération en fonction de l'expérience du candidat</i>
Nouveau	1	6647	Médecin	Médecins territoriaux	35,00	/35	Diplôme de médecin-Rémunération en fonction de l'expérience du candidat
<i>Ancien</i>	1	14179	<i>Professeur de clarinette</i>	<i>Assistants territoriaux d'enseignement artistique</i>	4,00	/20	
Nouveau	1	14179	Professeur de clarinette	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	3,60	/20	
<i>Ancien</i>	1	6406	<i>Angio-Phlebologue</i>	<i>Médecins territoriaux</i>	13,50	/35	<i>Diplôme de médecin-Rémunération en fonction de l'expérience du candidat</i>
Nouveau	1	6406	Angio-Phlebologue	Médecins territoriaux	10,50	/35	Diplôme de médecin-Rémunération en fonction de l'expérience du candidat

MISE À JOUR DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

Annexe 1 -Question n° X du CM du 14 décembre 2023

nombre d'emplois	Poste	Emplois	Emplois ouverts aux cadres d'emplois	Quotité hebdomadaire (en centième d' heures)		L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Les conditions de recrutement et de rémunération sont dans ce cas précisées :
A compter du 1er janvier 2024 Création des emplois suivants :						
1	-	Inspecteur de salubrité	Techniciens territoriaux Rédacteurs territoriaux	35,00	/35	Bac +2 minimum - Rémunération en fonction de l'expérience et de l'expertise du candidat